

CECI EST UNE COMMUNICATION PUBLICITAIRE.

Veillez vous référer au prospectus de la SICAV FFG et au KID PRIIPs sur www.fundsforgood.eu avant de prendre toute décision finale d'investissement. Ce document n'est pas un document contractuel ni un conseil en investissement.

OBJECTIFS & POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le Compartiment FFG – BLI European Impact Equities recherchera une plus-value sur le capital sur le long terme au travers de la poursuite d'un objectif d'investissement durable. Le Compartiment est investi à concurrence de minimum 75% dans des sociétés cotées sur un marché réglementé européen. Le Compartiment est géré activement sans référence à un indice.

FRAIS¹

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	
Coûts d'entrée (max.)	3%
Coûts de sortie	--
Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,92%
Dont Frais de Gestion	1,50%
Coûts de transaction	0,38%
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions	
Commissions liées aux résultats	--
Taxes	
T.O.B à la sortie (max. 4000€)	1,32%
Précompte mobilier	30%

(1) Les définitions des différents points de cette rubrique sont reprises dans le lexique en fin de document.

DONNÉES GÉNÉRALES

Lancement de la stratégie	15/06/2023
Lancement de la part	15/06/2023
Type de compartiment	Equities
Devises	EURO
Domicile	Luxembourg
MANCO	Waystone Management Company (Lux)
Gestionnaire	BLI - Banque de Luxembourg Investments
Statut Juridique	Sicav
Liquidité	Quotidienne
Publication VNI	BEAMA
Banque Dépositaire	Banque de Luxembourg
Pays d'enregistrement	BE, LU, FR
Minimum de souscription initiale	€ 100
Durée du compartiment	Illimitée
Agent de transfert	efa
Auditeur	PwC
ISIN Part R Acc	LU2612530977
Actifs nets de la part	€ 42 942,67
Actifs nets du fonds	€ 16 855 042,22

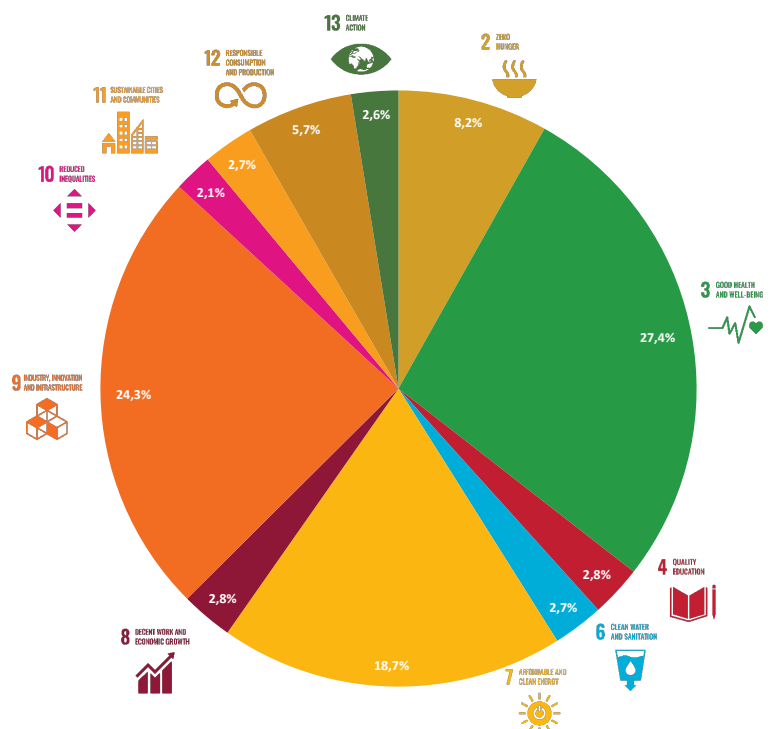
POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Le Compartiment se catégorise comme un produit financier en accord avec l'article 9 de SFDR. Le Compartiment réalisera l'intégralité de ses investissements (hors liquidités et instruments utilisés à titre de couverture) en actifs durables. Le Gestionnaire cherche dès lors à investir dans des entreprises ayant un impact matériel et mesurable sur la durabilité. Afin d'atteindre cet objectif, le Gestionnaire sélectionne des émetteurs qui contribuent directement ou indirectement au travers de leurs activités à la réalisation d'un ou plusieurs Objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations Unies. Le Gestionnaire s'appuie sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables. Cette méthodologie est disponible sur le site web du Gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement sous l'onglet « Investissement responsable ».

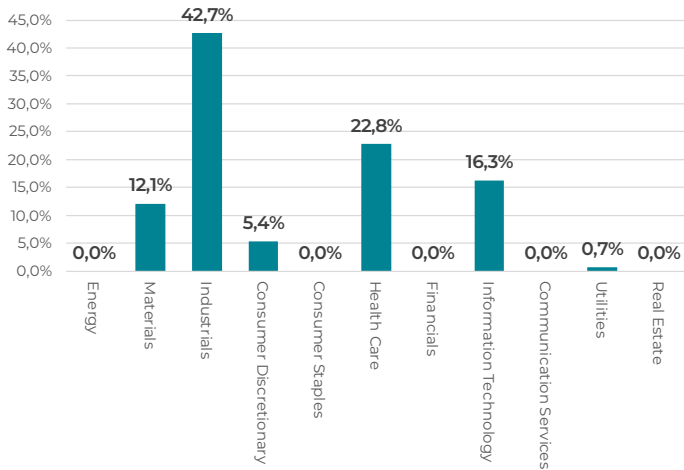
En complément des investissements en actifs durables, les investissements satisfont à certains critères de durabilité définis par Funds For Good dans sa « Politique d'investissement responsable ». Ces critères de durabilité impliquent notamment l'exclusion de certains émetteurs, soit car ceux-ci sont ou ont été sujets à de graves controverses en termes de durabilité, soit car les activités économiques dont ils tirent leurs revenus pourraient avoir des effets négatifs sur les facteurs de durabilité. De plus amples informations concernant la durabilité, la « Politique d'investissement responsable » de Funds For Good et la liste d'exclusion sont disponibles sur le site www.fundsforgood.eu/bibliotheque-documents.

Graphique illustratif représentant la répartition par thématiques et ODD individuels des revenus effectivement alignés aux ODD – prise en compte de l'ODD principal identifié; des impacts connexes sur d'autres ODD étant possibles. Source: BLI

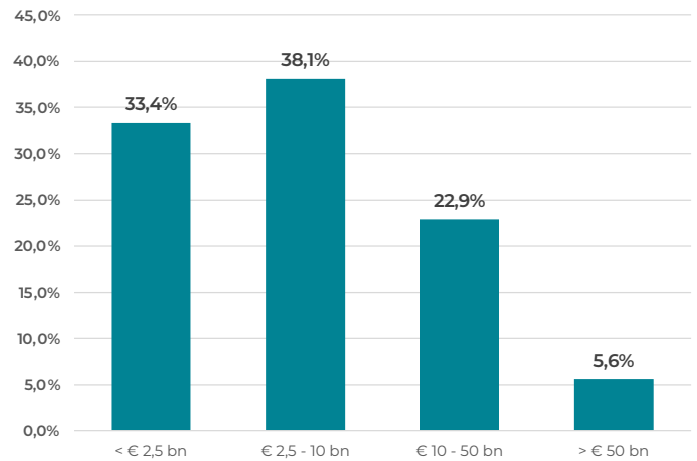
86,49% DES REVENUS GÉNÉRÉS PAR LES ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE SONT ALIGNÉS AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



RÉPARTITION SECTORIELLE DES ACTIONS (%)



EXPOSITION AUX CAPITALISATIONS BOURSIÈRES (%)



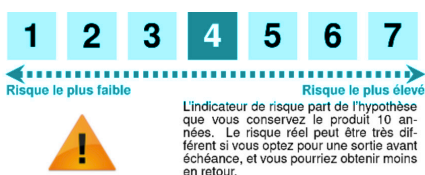
10 PLUS GRANDES POSITIONS EN PORTEFEUILLE (%)

ABB Ltd	5,6%
Novo Nordisk	5,5%
Siegfried Holding AG	5,2%
ANDRITZ AG	5,2%
GEA Group AG	4,8%
Schneider Electric	4,5%
Munters Group AB	4,3%
Air Liquide	4,3%
Novonosis	4,0%
Sopra Steria Group	3,9%

#Holdings (Equity Portfolio)

#Holdings (Equity Portfolio)	33
Cash & cash equivalents	2,6%
Weight top 10 holdings	47,3%
Weight top 20 holdings	77,0%

CLASSE DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée. Le compartiment est également exposé aux risques significatifs suivants, qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque: D'autres facteurs de risque peuvent exister. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

AVERTISSEMENT LÉGAL

Le présent document publicitaire est destiné à des fins promotionnelles. Il ne contient aucun conseil en investissement ou recherche dans le domaine des investissements, mais seulement un résumé des caractéristiques du compartiment FFG - BLI European Impact Equities. Ce document publicitaire a été préparé avec soin, les informations sont valables le jour de la publication, mais peuvent changer à l'avenir. Nous vous invitons à lire le prospectus et les informations clés (KID PRIIPs – Key Information Document) avant d'investir disponibles en Français sur www.fundsforgood.eu/bibliotheque-documents. Les derniers rapports périodiques sont disponibles gratuitement sur www.fundsforgood.eu. Si vous souhaitez plus de renseignements vous pouvez contacter le service financier belge. En cas de plaintes vous pouvez vous adresser au service interne de plaintes de votre distributeur via www.fundsforgood.eu ou à l'Ombudsman (www.ombudsfin.be, Boulevard du Roi Albert II, 8 à 1000 Bruxelles). Un résumé de vos droits en tant qu'investisseur est disponible sur le site de Waystone Management Company (Lux) S.A., ou via le lien suivant : https://www.waystone.com/wp-content/uploads/2021/08/Waystone_Management_Company_Lux_S.A_Summary_of_Investor_Rights_-_August_2021.pdf. La société de gestion se réserve le droit d'éventuellement cesser la commercialisation du compartiment en Belgique.

LEXIQUE

Actifs de la part : Le total des actifs sous gestion pour une catégorie d'actions.

Actifs du fonds : Actifs sous gestion de toutes les classes d'actions d'un fonds.

Capitalisation : Les fonds de capitalisation réinvestissent automatiquement les bénéfices ou les dividendes pour accroître la valeur du capital initial. Ils ne versent donc pas de dividendes périodiques.

Capitalisations boursières : La capitalisation boursière est la valeur, au prix du marché, de l'ensemble des actions d'une société. Elle est égale au nombre de titres en circulation multiplié par le cours de l'action. La capitalisation boursière d'une société peut être utilisée comme une indication de sa taille, une société ayant une plus grosse capitalisation boursière étant considérée comme plus grande. Les sociétés en portefeuille sont classées en cinq catégories décroissantes de capitalisation boursière, de "Giant" à "Micro" ("Giant" reprenant les sociétés les plus grandes et "Micro", les plus petites). "Giant" reprend les sociétés représentant le top 40% de l'univers en fonction de la capitalisation boursière. "Large" reprend les 30% suivants, "Mid" reprend les 20% suivants, "Small" les 7% suivants et "Micro" les 3% restant. Source: Morningstar.

Classe de risque : Il s'agit du SRI (Synthetic Risk Indicator - Indicateur synthétique de risque et de performance). Il représente le score de risque légalement obligatoire d'un compartiment, exprimé sur une échelle de 1 (risque le plus faible, rendement potentiellement inférieur) à 7 (risque le plus élevé, rendement potentiellement supérieur). L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Commission de (sur)performance : la commission de (sur)performance rémunère le gestionnaire pour les rendements générés au-delà d'un objectif prédéfini. Cette commission de (sur)performance peut se calculer de diverses façons, mais se calcule généralement comme un pourcentage du rendement atteint par le gestionnaire au-delà d'un objectif minimum de rentabilité prédéfini. Si un fonds prévoit une commission de (sur)performance, les modalités de celle-ci sont détaillées dans le prospectus du fonds.

Compartiment : Une sicav ou fonds commun de placement peut se composer de différents compartiments qui ont chacun leur propre politique d'investissement. Chaque compartiment doit être considéré comme une entité distincte. L'investisseur n'a droit qu'au patrimoine et au produit du compartiment dans lequel il a investi.

Consumer Cyclical : Le terme « consumer cyclical » est un terme anglais faisant référence au secteur des sociétés « de consommation cyclique ». Ce secteur rassemble des sociétés dont la rentabilité dépend fortement du cycle économique. Ce secteur comprend typiquement des sociétés automobiles, immobilières, du divertissement ou de la vente au détail.

Consumer Defensive : Le terme « consumer defensive » est un terme anglais faisant référence au secteur des sociétés « de consommation non cyclique ». Ces sociétés produisent ou distribuent des produits dont la demande n'est pas impactée par le cycle économique (ou moins impactée relativement aux sociétés de consommation cyclique). Ces produits incluent les aliments et les boissons, les articles ménagers, les produits d'hygiène ou encore l'alcool et le tabac. Ce sont des produits que les gens ne peuvent pas - ou ne veulent pas - supprimer de leur budget, quelle que soit leur situation financière.

Devise : Devise de la valeur nette d'inventaire. Dans un même compartiment, les classes d'actions peuvent exister dans diverses devises.

Domicile : Le domicile ou le pays d'établissement est le pays dans lequel un fonds de placement a élu domicile. Celui-ci peut avoir des conséquences importantes pour la fiscalité.

Equities : Actions.

Fonds : Le terme « Fonds » est utilisé fréquemment pour désigner un Organisme de placement collectif (OPC). Le terme peut se rapporter à un compartiment d'une sicav belge, à un compartiment d'une sicav luxembourgeoise, à un fonds commun de placement ou à un compartiment d'un fonds commun de placement.

Frais d'entrée (max.) : Les frais d'entrée sont d'éventuels frais uniques facturés lors de l'achat de parts d'un fonds. Ils sont exprimés en pourcentage du capital investi. Ils correspondent à la rémunération couvrant la création, les obligations légales et la commercialisation du fonds. Ils s'expriment en pourcentage du capital investi et sont retenus sur le montant investi. En cas de frais d'entrée maximaux, le pourcentage indiqué ne peut être dépassé.

Frais de gestion & autres frais administratifs et d'exploitation : Ces frais reprennent, entre autres, les frais de gestion et les frais de distribution. Les frais de gestion représentent la rémunération du gestionnaire pour sa gestion du capital investi. Les frais de distribution représentent la rémunération du distributeur pour les services fournis. A ces frais s'ajoutent d'autres frais divers supportés par le fonds. Ces frais sont des frais annuels récurrents exprimés sous la forme d'un pourcentage. Vous ne devez pas payer ces frais au moment de l'achat de fonds. Ils sont retenus chaque année sur le rendement du fonds.

Frais de sortie : Il s'agit de frais uniques qui peuvent être facturés lorsque vous voulez sortir d'un fonds de placement. Notamment, ces frais protègent le rendement des autres investisseurs dans le fonds et couvrent les coûts auxquels le gestionnaire fait face suite à la vente de parts du fonds.

Indice de référence : Mesure objective, définie à l'avance, à laquelle les rendements d'un fonds de placement sont comparés.

Investissement minimum : Représente le montant ou le nombre minimum de parts à investir dans le compartiment.

Marchés émergents : Les marchés émergents sont des marchés en transition vers une économie développée. Ces marchés se caractérisent par une croissance plus rapide que les marchés développés mais également par des risques plus importants (notamment géopolitiques, de change, de gouvernance ou de liquidité). Des pays comme l'Inde, la Chine ou le Mexique sont considérés comme des pays émergents.

Multi-actifs : Les fonds Multi-actifs investissent dans différentes classes d'actifs, telles que les actions, les obligations ou les liquidités, par exemple.

Objectifs de développement durable (ODD) : Les Objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par les Nations Unies en 2015. Au nombre de 17, les ODD sont conçus comme un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité d'ici à 2030.

Précompte mobilier : Les investisseurs personnes physiques du compartiment seront soumis au précompte mobilier de 30% sur la distribution de dividendes (part de distribution) et/ou la plus-value générée lors de la vente d'actions d'un ou plusieurs compartiments (part de capitalisation et/ou distribution) ayant plus de 10% de titres de créances en portefeuille.

Rendement : Indique la manière dont la valeur d'un fonds de placement a augmenté (ou baissé) au cours de la période indiquée. Le rendement tient compte des frais courants, mais pas des éventuels frais d'entrée et de sortie et des taxes. Sensibilité aux taux ou Risque de taux d'intérêt : il s'agit du risque que votre investissement se déprécie en cas de hausse du taux d'intérêt appliqué à de nouveaux investissements de même durée résiduelle.

Sicav : Sicav est l'abréviation de « Société d'investissement à capital variable ». Il s'agit d'une personne morale, généralement une société anonyme. Une sicav présente la particularité spécifique de pouvoir augmenter son capital en permanence et sans formalités en émettant de nouvelles actions, ou inversement de pouvoir diminuer son capital en rachetant des actions existantes.

SFDR : La « Sustainable Finance Disclosure Regulation » est une réglementation européenne qui vise à accroître la transparence sur la façon dont les acteurs des marchés financiers intègrent la durabilité dans leurs décisions et conseils en investissement. Elle introduit une classification avec de nouvelles exigences en matière d'information.

Taxe sur les Opérations de Bourse (T.O.B) : La T.O.B s'applique aux achats et ventes de valeurs mobilières ainsi que la vente de ses actions de capitalisation par une société d'investissement lorsque ces opérations portent sur des fonds publics belges ou étrangers et qu'elles sont conclues et exécutées en Belgique. La TOB s'élève à un certain pourcentage du montant de l'opération. Trois taux sont applicables selon la nature du produit d'investissement acheté ou vendu : 0,12%, 0,35% et 1,32 % avec des plafonds de, respectivement, 1.300€, 1.600€ et 4.000€.

Type de fonds : Fonds d'actions, fonds obligataire, money market ou fonds monétaire, fonds structuré (assorti de l'une ou l'autre forme de protection du capital) ou fonds multi-actif ou mixte.

UNPRI : Les Principes pour l'investissement responsable ont été élaborés par un groupe international d'investisseurs institutionnels, reflétant la pertinence croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise pour les pratiques d'investissement. Le processus a été convoqué par le Secrétaire général des Nations Unies. www.unpri.org.

Valeur nette d'inventaire (VNI) : La valeur nette d'inventaire ou VNI est le prix ou le cours d'un compartiment de fonds. La VNI est calculée en additionnant la valeur de tous les produits dans lesquels le fonds investit, puis en la divisant par le nombre d'actions en circulation.

Volatilité : Degré de fluctuation du cours d'une action ou d'un autre produit financier, d'un indice d'actions ou du cours d'une devise.